

Règlement du Circuit Normand

1- Organisation générale

1.1 Structure

Le « Circuit Normand » est organisé chaque année par la ligue de Normandie des échecs, sur la période de Juillet N-1 à Juin N. Ce championnat est composé de plusieurs étapes.

Il permet de désigner le champion et la championne de Normandie toutes catégories.

Il renforce l'action de développement de la ligue de Normandie des échecs envers les tournois OPENS de la région.

1.2 Déroulement du « Circuit Normand »

Ce championnat se déroule sur la période de Juillet N-1 à Juin N. Il est le résultat des OPENS de la région sélectionnés pour déterminer le classement du « Circuit Normand ».

1.3 Licences

Les joueurs retenus pour le classement du championnat doivent être titulaires d'une licence A en cours de validité, et, être membre d'un club de la ligue de Normandie des échecs au terme de la compétition.

2- Organisation de la compétition

2.1 Calendrier

Le comité directeur de la ligue de Normandie des échecs établit un calendrier des tournois ou festivals composant le « Circuit Normand » chaque année.

Le calendrier d'une saison est annexé au présent règlement.

2.2 Sélection des Tournois ou Festivals

Les tournois ou festivals sélectionnés doivent être des OPENS à cadence longue. Les tournois à cadence Rapide ou Blitz ne sont pas retenus pour constituer le calendrier.

Les tournois ou festivals sélectionnés respectent les conditions définies par la ligue de Normandie des échecs, pour bénéficier de l'aide aux tournois.

Dans le cas où les tournois ou festivals sélectionnés prévoient plusieurs OPENs (exemple : OPEN A ; OPEN B ...), seul l'OPEN principal est retenu pour le classement du « Circuit Normand ». Cependant, si le tournoi principal ne comporte pas le nombre suffisant de joueurs ou joueuses pour attribuer le nombre de points prévus pour le classement d'un championnat, le classement de l'OPEN secondaire est retenu.

3- Classement

3.1 Attribution de points par tournois et Classement

Pour chaque OPEN sélectionné, un classement mixte « normand » et un classement féminin « normand » est établi à partir du classement final de l'OPEN.

Le classement mixte « normand » et le classement féminin « normand » sont accessibles aux joueurs et joueuses licenciés dans un club de la ligue de Normandie des échecs, au terme de la saison N. Un joueur « muté » ou une joueuse « mutée » vers une ligue autre que la ligue de Normandie des échecs, en cours de compétition, ne peut pas participer au classement général final.

Un barème de points est défini et attribué pour chaque catégorie de classement.

3.1.1 Barème de points

Places obtenues au classement	Points attribués par OPEN
1 ^{ère} place	12 points
2 ^{ème} place	9 points
3 ^{ème} place	8 points
4 ^{ème} place	7 points
5 ^{ème} place	6 points
6 ^{ème} place	5 points
7 ^{ème} place	4 points
8 ^{ème} place	3 points
9 ^{ème} place	2 points
10 ^{ème} place	1 point

3.2 Classement général

A la fin de la période du « Circuit Normand », la somme des points obtenus permet d'obtenir le classement final.

Le joueur ou la joueuse ayant le plus grand nombre de points au classement « mixte » est désigné Champion de Normandie mixte.

La joueuse ayant le plus grand nombre de points au classement féminin est désignée Championne de Normandie.

Une joueuse peut cumuler les deux titres.

Le classement général sera affiché sur le site de la ligue de Normandie des échecs.

3.2.1 Départages

Un départage peut être nécessaire.

En cas d'ex-aequo, le départage sera effectué selon les critères suivants :

- Plus grand nombre d'OPEN joués
- Nombre de victoires obtenues sur l'ensemble des OPENs joués
- Nombre de fois les Noirs
- Nombre de 1^{ère} place obtenu
- Nombre de 2^{ème} place obtenu
- Nombre de 3^{ème} place obtenu
- Nombre de 4^{ème} place obtenu
- Nombre de 5^{ème} place obtenu
- Nombre de 6^{ème} place obtenu
- Nombre de 7^{ème} place obtenu
- Nombre de 8^{ème} place obtenu
- Nombre de 9^{ème} place obtenu
- Nombre de 10^{ème} place obtenu

4- Prix

Un prix en espèces est attribué par la ligue de Normandie des échecs, pour le titre de champion de Normandie mixte et pour le titre de championne de Normandie.

Le montant du prix en espèces est déterminé par le comité directeur lors de la constitution du budget de la ligue de Normandie des échecs.

Ces prix en espèces sont versés au terme du « circuit Normand » par virement bancaire.

5- Qualification pour le Championnat de FRANCE

Selon l'article 2.3 du règlement fédéral « A01 – Championnat de France », le champion ou championne mixte de la ligue de Normandie des échecs est qualifié pour le Tournoi Accession « Roger FERRY ».

La qualification est accordée au champion ou championne de la ligue, sous réserve d'avoir un classement ELO FIDE au minimum de 1900 au moment du championnat de la Ligue, ou à défaut au 1^{er} Juillet de la saison en cours.

ANNEXE 1 : Calendrier du Circuit Normand 2025-2026

ID	Mois – Année	Tournoi	Organisateur
1	Juillet 2025 (05 au 11)	Festival Saint Lô – Open Coquereau	AGNEAUX ST LO (50)
2	Juillet 2025 (26 au 30)	2 ^{ème} Open d'été de Briouze-Flers	ECHIQUEUR DU BOCAGE FLERS BRIOUZE (61)
3	Août 2025 (09 au 12)	Lisieux 10000 – Tournoi A	LISIEUX (14)
4	Août 2025 (22 au 30)	Festival Dieppe – Grand Prix Duchesse de Berry	DIEPPE (76)
5	Octobre 2025	Open de Caen – Tournoi A	CAEN (14)
6	Décembre 2025	Open de Rouen – Tournoi principal	ROUEN (76)
7	Février 2026	Open de Louviers	LOUVIERS (27)
8	Avril 2026	Open de Gonfreville l'Orcher	GONFREVILLE (76)
9	Mai 2026	Open de Gournay en Bray	GOURNAY EN BRAY (76)